

**Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence**

République Française

**COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_56 - OBJET : Contrat de prestation avec GAVAUDAN Christophe

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

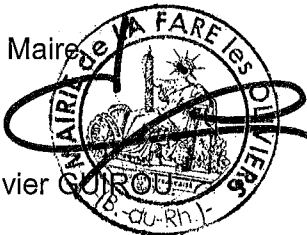
INFORME le Conseil Municipal que le service Animation en partenariat avec l'amicale bouliste Sainte Rosalie organisent un repas dansant le jeudi 13 juillet 2023, à cette occasion M. GAVAUDAN Christophe proposera une animation musicale au boulodrome à partir de 20h.

DECIDE de signer un contrat pour cette prestation avec GAVAUDAN Christophe – 595 rue du Piémont 13090 AIX-EN-PROVENCE, pour un montant de 700€ HT (TVA non applicable).

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 19 juin 2023.

Le Maire



Olivier GILROU